



*Appel à candidatures pour la réalisation d'un logo,
d'une identité visuelle et d'une charte graphique*

CAHIER DES CHARGES

LIFE20 NAT/FR/0000080

LIFE SOS CRIQUET DE CRAU

Intitulé de l'action : Création d'un logo, d'une identité visuelle et d'une charte graphique LIFE « LIFE SOS Crique de Crau ».

Réf. Action : E1.2

Maître d'ouvrage : Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur



1. CONTEXTE

LIFE « L'Instrument Financier pour l'Environnement » est un des principaux outils financiers de l'Union européenne utilisé au titre de sa politique environnementale. Il soutient des projets dans toute l'Union européenne en faveur de la conservation de l'environnement et de la nature, notamment dans les territoires gérés dans le cadre du réseau européen « Natura 2000 ».

1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME LIFE SOS CRAU GRASSHOPPER

Le « Coussoul », écosystème de pelouses sèches de la plaine de Crau, est unique et important pour le pastoralisme ovin et la biodiversité steppique. Pour le préserver il a été en partie classé **Réserve naturelle nationale (RNN) des coussouls de Crau**, cogérée par deux structures complémentaires : le **Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)** et la **Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (CA13)**. En outre, la Crau est également protégée par le réseau européen Natura 2000.

La plaine de la Crau est considérée comme très importante pour la faune steppique, oiseaux notamment, mais aussi pour plusieurs espèces d'invertébrés rares qui dépendent également de la conservation de cet habitat d'exception. Le pâturage par les moutons est la clé de voûte de la gestion de la steppe de Crau.



Le « Coussoul » de la plaine de Crau

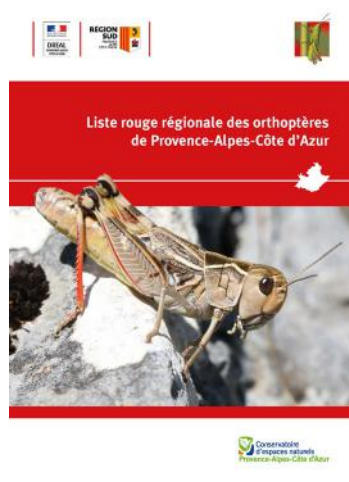
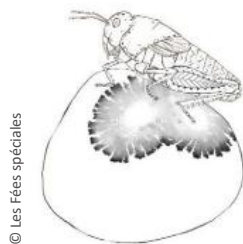
Une espèce endémique et très menacée, le **Criquet de Crau** (*Prionotropis rhodanica*), dépend elle aussi de la gestion pastorale. L'espèce a connu un déclin spectaculaire suite à la destruction de son habitat au XX^e siècle. De grandes parties de l'ancienne steppe ont été converties en terres agricoles (vergers, prairies irriguées) et sites industriels. Jusqu'au début du XXI^e siècle, le Criquet de Crau était encore abondant dans les habitats steppiques restants, mais depuis 20 ans un **fort déclin** a été constaté, dont les causes premières ne sont pas encore complètement connues.

Aujourd'hui, il ne reste plus que 3 sous-populations connues. Totalement incapable de voler, le Criquet de Crau n'est pas en mesure de (re)coloniser rapidement de nouveaux habitats.



Mâle adulte du Criquet de Crau

L'espèce est classée comme "en danger critique d'extinction" sur la liste rouge de l'UICN sur la liste rouge européenne, ainsi que sur la liste rouge nationale française et la liste rouge régionale. Depuis janvier 2007 elle est donc protégée en France.



Juvénile de Criquet de Crau

1.2. OBJECTIFS DU PROJET LIFE SOS CRIQUET DE CRAU

L'objectif du projet LIFE est de proposer des actions afin d'améliorer l'état de conservation de l'espèce en augmentant la taille et/ou le nombre de sous-populations ainsi que la surface d'habitat favorable.

Il sera structuré autour de quatre objectifs clés :

- **Augmentation de la qualité et de la surface d'habitat favorable au Criquet de Crau ;**
- **Amélioration et extension du programme d'élevage pour renforcer la population sauvage (réintroduction) ;**
- **Augmentation de la taille de la population sauvage et extension de l'aire de présence ;**
- **Améliorer la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux par des outils de communication ciblés.**



© Yann Toutain - CEN PACA

Le pâturage est essentiel pour la gestion de la steppe de Crau

1.3. DURABILITÉ DU PROJET & PÉRENNITÉ DES RÉSULTATS

L'un des principaux objectifs sera de pérenniser les pratiques pastorales adaptées, notamment en adaptant les contrats agri-environnementaux ou le dispositif PSE Paiements pour Services Environnementaux.

***Prionotropis rhodanica* est une « espèce pilote »** pour d'autres espèces d'invertébrés rares qui sont exposées aux mêmes menaces (changements de la structure/qualité de l'habitat, prédation, changement climatique, etc.). Les actions d'élevage, de réintroduction et de gestion de milieux par un pâturage adapté seront innovantes pour la conservation d'autres espèces d'insectes.

L'action d'élevage du criquet et les échanges avec plusieurs parcs zoologiques seront une base pour un programme européen d'élevage avec différents zoos.

L'élaboration d'un Plan départemental d'action *Prionotropis rhodanica* dans le cadre du projet LIFE en coopération avec le Conseil départemental pourra pérenniser l'essentiel des actions.



Le « Coussoul » de la plaine de Crau



Juvenile de Crique de Crau

1.4. PORTEUR DU PROJET

Conservatoire d'espaces naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur



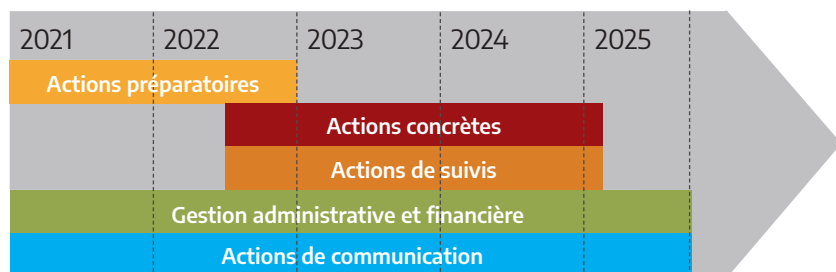
1.5. PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Parc zoologique, Ville de Besançon
- Parc zoologique de La Barben



1.6. DURÉE DU PROJET & PLANNING

• 01/09/2021 - 30/09/2025 :



Recherche de criquets de Crau à l'aide d'un chien de détection

2. OBJECTIFS DE L'ACTION CRÉATION D'UN LOGO, D'UNE IDENTITÉ VISUELLE ET D'UNE CHARTE GRAPHIQUE " LIFE SOS CRIQUET DE CRAU"

La communication sur les programmes européens est une des priorités de l'UE (https://cinea.ec.europa.eu/life/communication-and-gdpr-rules_en). Il s'agit d'une part d'accompagner et de mobiliser les acteurs publics pour une meilleure connaissance du programme LIFE à l'échelle européenne, et d'autre part de sensibiliser le grand public aux actions locales de l'UE pour l'environnement.

La réalisation du logo, de l'identité visuelle et de la charte graphique s'inscrit dans le cadre du programme européen LIFE et concerne le projet « LIFE SOS Criquet de Crau » évoqué précédemment.

Etablie par un(e) graphiste, la charte graphique devra organiser un système de contrôle précis permettant de vérifier que chaque élément visuel (styles de caractères, logotype, couleurs, signalétique...) sera employé à bon escient afin que tout nouveau document émis par les partenaires bénéficiaires du projet participe à la construction d'une identité commune.

Le CEN PACA, co-gestionnaire avec la CA13 de la Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau, est porteur de ce projet sur le territoire. Il en est à l'initiative, est responsable de sa mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs.

Le logo, l'identité visuelle et la charte graphique devront exprimer très directement le lien entre la Crau et ce projet LIFE. Le public devra comprendre immédiatement et en permanence que ce projet LIFE LIFE SOS Criquet de Crau est **intimement lié au territoire de la Crau.**



2.1. MÉTHODES, MOYENS ET PRESTATIONS ATTENDUES

2.1.1. Conditions d'intervention

Le prestataire doit effectuer sa prestation selon les indications données par le responsable du projet LIFE (CEN PACA). Il est donc indispensable de prévoir les moyens et les personnes compétentes en nombre et qualité suffisants pour assurer ses prestations.

2.1.2. Rôles

Le rôle du CEN PACA :

- Il validera les phases de choix, en coopération avec les autres bénéficiaires du projet,
- Il sera le garant du respect du cahier des charges,
- Il veillera au respect des délais,
- Il s'engage à fournir les contenus de base nécessaires au bon déroulement du projet.

Rôle du (ou des) prestataire(s) :

- Il sera force de propositions dans les choix techniques,
- Il proposera un planning de réalisation,
- Il devra concevoir et réaliser le logo, l'identité visuelle et la charte graphique du programme,
- Il s'engage à respecter les délais d'intervention.

La mission confiée au prestataire comportera la création, en version numérique :

- d'un logo,
- d'une identité graphique avec des modèles de supports imprimables et digitaux (Cf. p.11),
- d'une charte graphique.

2.1.3. Contenus

♦ Un logo

Eléments graphiques à retrouver :

- Au minimum une étoile pour rappeler le drapeau européen.
- Evocation du criquet de Crau et de la plaine de la Crau.
- Rappel du nom du programme : LIFE SOS Cricquet de Crau,
- Il devra présenter un symbole durable dans le temps avec un effet évocateur, il sera facilement identifiable et exportable.



- Le logo doit être compact afin de faciliter sa lisibilité et sa juxtaposition à côté de ceux des autres partenaires du programme.
- Il devra refléter dans son style graphique la notion de fragilité de la biodiversité.
- Il devra être lisible en noir et blanc.
- Il devra être déclinable en papeterie, en emballages, dans des locaux (hall, signalisation...), sur tous les outils de communication (études, site Internet, plaquettes, films...).
- Livré aux formats .ai et png / 300 ppp/ CMJN et RVB.
- Utilisation de la suite Adobe requise.

♦ Une identité visuelle

Il s'agira de développer une identité visuelle (éléments graphiques, typographie, etc.) propre au programme LIFE SOS Crique de Crau via une véritable charte graphique qui devra être déclinée sur les différents supports du réseau :

• Documents impressions :

KIT SALON / EVENEMENTIEL / PRESSE :

- Affiches,
- Bache fond de stand,
- Kakemono,
- Flyers,
- Carte postale,
- Encart pub,
- Invitations : événements, presse.

DIVERS SUPPORTS ADMINISTRATIFS :

- Bandeau mail,
- Cartes de visite, de correspondance, papier en-tête,
- Masque powerpoint,
- Fiche présentation,
- Pochette rabat.

DIVERS :

- Plaquette générique,
- Couverture des documents réalisés dans le cadre du programme.

• Documents digitaux :

- Poste Réseaux sociaux (Facebook / Twitter / Instagram),
- Vidéos : Ecran into et sortie vidéo,
- Déclinaison charte sur Newsletter

La déclinaison sur tout autre support à venir doit être possible.

2.1.4. Contraintes techniques

Sur chaque support de communication, documents produits par le programme, outils réalisés, devront apparaître les logos suivants :

- Logo du programme (à créer par le prestataire)
- Logo européen LIFE 
- Logo européen Natura 2000 
- Logo de chaque partenaire bénéficiaire (4 au total)



ou



ou



- Logo de chaque co-financeur français (4 au total) : Ministère de la Transition Ecologique, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ministère des Armées.



Les logos sont disponibles sur demande.

2.2. PROPRIÉTÉS ET DROITS

Le prestataire de la consultation s'engage à céder au CEN PACA, ses partenaires et les bénéficiaires du projet LIFE SOS Criquet de Crau, tous les droits liés aux productions de ses prestations y compris les sources des programmes informatiques (développement, données, design...). Le prestataire s'engage à ce que ses sous-traitants éventuels fassent de même.

Le prestataire concède au CEN PACA, ses partenaires et les bénéficiaires du projet LIFE SOS Criquet de Crau, et à ses partenaires associés, le droit de reproduction et de représentation, par voie directe ou indirecte, à titre exclusif, pour toute la durée des droits de propriétés littéraires ou artistiques y compris les prérogatives à venir, pour tous les pays et le monde entier, pour toutes les langues, par voie de prêt, de vente, de publicité ou de promotion, et notamment pour les supports suivants : tous supports écrits, publicité, édition de livres, par voie de

presse, par Internet, intranet et extranet (sur tout support numérique CD – Rom, CDI, CD photo, DVD, e- book, téléphonie mobile, édition vidéo), par reprographie, par copie privée numérique et sur tous supports de production audiovisuelle.

Le prestataire remet en fin de prestation l'intégralité des fichiers sources au CEN PACA, fichiers images et typographies incluses.

2.3. VÉRIFICATIONS DE LA QUALITÉ – RÉSILIATION DU MARCHÉ

Le CEN PACA se réserve le droit de résilier le marché dans le cas où :

- Les résultats de la prestation ne sont pas conformes aux descriptifs de la prestation détaillée ci-dessus,
- Le prestataire ne respecterait pas les prescriptions du présent cahier des charges,
- Les délais stipulés au paragraphe 2.5. ne seraient pas respectés.

En cas de violation des obligations du prestataire, et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le marché peut être résilié aux torts du prestataire sans indemnité.

La présente consultation est régie par le droit français. Tout litige éventuel issu de l'application de la présente consultation est soumis, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation du tribunal administratif de Marseille. Tout différend pourra être porté devant le comité consultatif de règlement amiable des différents litiges relatifs aux marchés publics conformément aux dispositions de l'article 127 du code des marchés publics.

2.4. PRIX

2.4.1. Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les sujétions et prestations décrites dans le présent cahier des charges, les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Le prestataire certifie que les prix stipulés au présent marché n'excèdent pas ceux de son barème pratiqué à l'égard de l'ensemble de sa clientèle à la date de la signature par lui-même du marché et que ce barème a été établi conformément aux textes légaux et réglementaires concernant ses prestations, ainsi qu'aux accords qu'il a pu passer avec l'autorité compétente. Il s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur (l'acheteur public), à sa demande, toutes justifications permettant de vérifier cette conformité.

Le titulaire devra établir un devis comprenant :

- un budget chiffré et détaillé pour la création d'un logo,
- un budget chiffré et détaillé pour la création d'une identité visuelle et de ses déclinaisons sur différents supports imprimables et digitaux (voir descriptif page 11),
- un budget chiffré et détaillé pour la création d'une charte graphique.

2.4.2. Mode de détermination des prix

Les prix sont fermes et définitifs. Ils sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date de remise des offres.

Le taux réel de TVA sera celui en vigueur à la date limite de réception des offres et sera précisé sur l'acte d'engagement, ainsi que le taux des taxes parafiscales s'il y a lieu.

2.4.3. Modalités de paiement

Un acompte de 30 % sera versé à la signature du contrat d'engagement. Le solde sera versé 60 jours après la validation de l'ensemble de la prestation.

2.5. DÉLAIS DE LA PRESTATION ET RETROPLANNING

La création du logo, de l'identité visuelle et de la charte graphique doivent être réalisées au format numérique. Les délais d'exécution sont fixés dans le tableau ci-dessous. Aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé pour le bon déroulement de la suite du projet.

vendredi 22 octobre 2021	Diffusion du cahier des charges aux agences
vendredi 5 novembre 2021 - 12h	Réception des dossiers de candidature
jeudi 10 novembre 2021 - 18h	Information au prestataire retenu
vendredi 3 décembre 2021 - 18h	Remise des premières propositions graphiques par le prestataire
22 décembre 2021	Validation du logo par le CEN PACA
5 janvier 2022	Validation de l'identité graphique par le CEN PACA
28 janvier 2022	Validation de la charte graphique par le CEN PACA

2.6. CONDITIONS DE SÉLECTION

2.6.1. Remise de l'offre

Éléments à produire par les prestataires candidats sous format numérique :

- Présentation de la structure et de l'équipe créative,
- Références sur une prestation comparable à celle de l'objet de la consultation
- Vision de la structure sur le projet et comment elle envisage d'y répondre : des propositions de logos pour le projet décrit précédemment seraient appréciées.
- Devis détaillé . Le candidat fera clairement apparaître les différents éléments de la composition de sa proposition financière (pour chaque phase du travail, le détail prix - nombre d'heures de travail consacrées devra être mentionné).
- Les offres devront comporter :
 - La référence du projet LIFE SOS Crique de Crau : LIFE20 NAT/FR/000080,
 - L'action concernée : E1.2-Création d'un logo, d'une identité visuelle et d'une charte graphique LIFE.

Chaque poste de dépenses et chaque élément optionnel devront clairement apparaître sur les devis.

2.6.2. Budget du projet

La commande est passée à prix forfaitaires. Les prix sont réputés complets, non actualisables et non révisables. Le budget pour cette prestation se situe entre 0 et 6 000 euros TTC.

2.6.3. Délais d'exécution et de réception

Les délais d'exécution sont fixés au 22 décembre 2021 pour le logo, au 5 janvier 2022 pour l'identité visuelle (et ses déclinaisons sur différents supports (Cf. p.11)) et au 28 janvier 2022 pour la charte graphique. Toutes les productions réalisées dans le cadre de la présente mission seront propriété exclusive du maître d'ouvrage.

2.6.4. Modalités de sélection des candidats

Le jugement des offres sera effectué sur la base de critères ci-dessous énoncés. Chaque candidat se verra attribuer une note. Celle-ci sera calculée de la façon suivante : **Note technique + note globale prix = note finale du candidat.**

- 60 % Créativité et qualité de la prestation (au regard des exemples fournis)
- 40 % Prix de la prestation

2.7. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront parvenir au maître d'ouvrage au plus tard le **vendredi 5 novembre 2021 à 12h**, par voie postale ou électronique.

Les offres sont à adresser à :

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
LIFE20 FR/NAT/000080 - Action E1.2
Ecomusée de la Crau,
2, place Léon Michaud
13310 Saint-Martin-de-Crau

Ou aux adresses électroniques :

lisbeth.zechner@cen-paca.org
audrey.hoppenot@cen-paca.org

Si besoin, les candidats peuvent obtenir des renseignements auprès de Lisbeth Zechner et d'Audrey Hoppenot, de préférence par courriel (mentionnés ci-dessus).

